

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Conférence syndicale internationale  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383168>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le seul moyen pour les autorités de sortir de la mauvaise voie dans laquelle elles se sont engagées, c'est un prompt retour à la légalité. Le feront-elles? Il est permis d'en douter à voir leur affollement.

\* \* \*

Cet événement n'a pas qu'un côté tragique. Ce serait mal connaître le peuple des Montagnes neuchâteloises que de le croire incapable, tout en se rendant compte du sérieux de la situation, de dégager le comique de l'affaire. E.-P. Graber ne rentrera pas au « clou » que le jour où les traîneurs de sabre auront débarrassé La Chaux-de-Fonds de leurs incommodes personnes. Et tous les flics de la sûreté, aidés de bourgeois qui affichent de réelles aptitudes dans l'art de moucharder, ont bon chercher, perquisitionner, ajouter gaffe sur gaffe, le rédacteur de *La Sentinelle* reste introuvable, encore que chaque jour il écrit quelques articles sur la situation. La population reste sourde aux provocations, tant sa résistance passive lui paraît donner sur les nerfs de la bourgeoisie et des autorités. Seuls des événements plus graves et certaines provocations la feront changer de tactique, c'est ce que l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a fait connaître au Conseil d'Etat, à qui elle envoya la lettre suivante :

Chargée.

*Au Conseil d'Etat du canton de et à Neuchâtel.*

Monsieur le Président et Messieurs,

L'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, groupant tous les syndicats de la ville, ne peut rester indifférente devant la provocation évidente constituée par la présence des troupes se répandant dans les rues tous les soirs, dès la sortie des fabriques et ateliers. Tandis que la tranquillité la plus complète règne toute la journée, notamment à midi où le mouvement est aussi fort que le soir, il est pénible et énervant de voir sortir la troupe qui vient se camper sous les yeux des ouvriers qui circulent paisiblement dans les rues.

La population s'inquiète de voir autant de soldats en une seule ville, elle craint pour son ravitaillement. Le retrait de la troupe s'impose, si l'on ne veut pas aller au-devant d'événements plus graves. Un rien peut les déclencher. Encore quelques scènes comme celles dont fut témoin un journaliste de Zurich et nous ne répondrons plus de rien!

Au nom de nos organisations syndicales, nous protestons contre un pareil déploiement de forces armées. Nous avons conseillé jusqu'ici le calme à nos sociétaires et nous le ferons encore, mais si vous ne faites pas droit à notre demande de retirer la troupe et qu'il en résulte de nouvelles provocations, vous encourez la responsabilité de ce qui en résultera.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

**Au nom de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds :**

Le secrétaire,  
(sig.) **A. Guy.**

Le président,  
(sig.) **C. Schurch.**

Il est des socialistes, parmi lesquels de nombreux intellectuels, qui s'étonnent de ce que les organisations syndicales de La Chaux-de-Fonds prêchent le calme à leurs sociétaires et préféreraient une bonne grève générale. Certes, la grève générale est un moyen et ce serait une erreur de ne vouloir point s'en servir au moment opportun. Nous savons du reste qu'une assemblée des comités des syndicats et de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a examiné, avec des délégués d'autres régions, l'éventualité d'un mouvement de ce genre. Et ce n'est pas tant la grève générale elle-même que son opportunité qui a fait l'objet de la discussion. En attendant le moment propice, il faut surtout ne pas ignorer que le calme dont font preuve les ouvriers de La Chaux-de-Fonds, est le fait d'ouvriers organisés, condition sine qua non de réussite. Il y a souvent plus de difficultés à agir de la sorte, qu'à déclencher un mouvement de grève générale, et ceux-là sont habiles qui ont su éviter jusqu'ici les pièges des autorités et de la camarille militaire réunies, ce qui ne manque pas de placer ces dernières dans une situation peu enviable.



## Conférence syndicale internationale

La *Revue syndicale* a renseigné déjà ses lecteurs sur les démarches faites par l'Union suisse des fédérations syndicales en vue de la convocation d'une conférence syndicale internationale. Voici, à ce propos, la lettre qu'elle adressa à différentes Centrales syndicales nationales :

Berne, le 29 mars 1917.

**Aux Centrales syndicales nationales d'Amérique, d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Espagne et de la Belgique.**

*Chers camarades,*

Nulle part, au début de la guerre, on comptait avec une durée aussi longue de celle-ci. Par suite de cette circonstance, l'Union syndicale internationale ne fut plus à même de remplir les fonctions lui étant assignées, abstraction faite que dans les pays belligérants les tendances nationales ont pris le dessus, favorisant ainsi dans une large mesure les mésintelligences et les sentiments d'amertume.

En 1915, les représentants des pays de l'Entente, par l'entremise de l'Amérique, ont fait des tentatives de remettre en action l'U. S. I. en proposant le transfert de son siège dans un pays neutre, mais en vain; d'une part, parce que d'après les décisions des conférences internationales, un tel transfert ne peut être décidé que par une conférence internationale réunissant, si

possible, tous les pays y adhérant et que la convocation d'une telle conférence rencontra une forte opposition; d'autre part, parce que dans les circonstances subsistantes (connaissance insuffisante des conditions et sentiments régnant dans les divers pays), il n'était pas possible de se faire une image nette de l'activité ultérieure du secrétariat international.

Une proposition postérieure de l'Amérique, de tenir en même temps et à l'endroit du congrès de la paix un congrès syndical, afin de faire valoir les revendications ouvrières, fut considérée comme inopportune autant par les centrales syndicales des pays de l'Entente et des empires centraux que par les syndicats des pays neutres. Cette proposition ne pouvait avoir un résultat pratique qu'en élaborant, préalablement à un tel congrès, un programme commun et en prévoyant la probabilité que les revendications ouvrières soient sérieusement prises en considération par le congrès de la paix.

La conférence de Leeds, au mois de juin 1916, fit le premier pas dans cette direction. Un programme complet pour la paix y fut établi et soumis ensuite à la discussion des centrales nationales adhérant à l'U. S. I.

A la suite de ce programme qui, quant à sa teneur, fut pleinement apprécié, autant par les syndicats des pays neutres que par ceux des empires centraux, et vu la circonstance qu'à la conférence de Leeds a été décidée aussi la création à Paris d'un bureau de correspondances, le président de l'U. S. I. a fait la proposition de tenir une conférence à Berne, le 11 décembre 1916. Mais peu de semaines avant le terme fixé, on renonça jusqu'à nouvel avis à la convocation de cette conférence. Un grand nombre d'organisations avaient bien accepté l'invitation. Elles étaient toutes d'accord aussi que le programme de Leeds constituerait la pièce de résistance de la discussion, puisqu'il était d'une importance éminente pour la sauvegarde des intérêts ouvriers; toutefois, le temps disponible à la discussion préalable était trop limité. Il était douteux également que les syndicats des pays de l'Entente eussent donné suite à la convocation.

L'Union suisse des fédérations syndicales y tenait beaucoup à voir l'U. S. I. reprendre son activité. Notre avis dès tout temps était que, par dessus toutes les barrières nationales et politiques et en dépit de tous les obstacles, le travail commun pour les intérêts des ouvriers du monde entier ne devait pas être négligé. Par cela nous ne dédaignons nullement l'effet moral de la capacité d'action des ouvriers syndiqués. Sans nul doute, elle pourrait contribuer largement à la réconciliation des peuples.

Pour ces raisons, c'est avec grand plaisir que

nous avons profité de l'occasion en acceptant l'invitation à une conférence nationale des syndicats français, tenue pendant les jours de Noël 1916, afin de prendre contact personnellement avec nos camarades français. Nos attentes ne furent nullement trompées. Notre délégué fut à même de nous rapporter la nouvelle réjouissante que les syndicats français tenaient à l'U. S. I., avant comme après, et qu'ils seraient disposés à se faire représenter à une conférence convoquée par l'Union suisse des fédérations syndicales.

Là-dessus, notre commission syndicale, à l'unanimité a pris la décision d'agir dans l'esprit de l'initiative française.

Toutefois, notre tâche n'est nullement aisée, vu qu'elle ne se trouve plus du tout dans les limites des statuts de l'U. S. I. Avant de procéder à la convocation de cette conférence, nous tenons à nous assurer si tous les membres de l'U. S. I. sont d'accord avec notre manière d'agir. Suivant nos informations personnelles, l'Italie et l'Espagne se feront représenter à une telle conférence. (Au mois de septembre 1916 déjà, l'Italie a proposé la convocation d'une conférence par la Suisse.) De même l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Hollande, le Danemark, la Norvège et la Suède ont déclaré vouloir donner suite à une invitation de notre part. Dans ces circonstances, la réussite de la conférence dépendrait essentiellement de l'adhésion de l'Amérique, de l'Angleterre et de la France, vu qu'on peut admettre d'ores et déjà que les autres pays s'arrangeront d'après les décisions de ces grands Etats.

Nous avons déjà fait entrevoir que l'attitude de l'U. S. I. vis-à-vis des propositions de Leeds concernant la paix devrait constituer l'objet principal de la discussion. Toute latitude est laissée toutefois aux Centrales nationales de formuler d'autres propositions à soumettre à la discussion. Déjà quelques propositions nous sont parvenues que nous vous soumettons afin d'en connaître votre avis. Ainsi, outre l'objet principal déjà mentionné, il y aura lieu de discuter encore: La désignation du siège de l'U. S. I.; en outre, le maintien de la Correspondance syndicale internationale.

De plus, en vue de l'importance des propositions touchant au programme de la paix, il a été proposé de ne pas tenir compte de la disposition statutaire fixant à deux le nombre des délégués de chaque pays, mais d'augmenter cette norme à dix délégués au maximum pour chaque pays. Ce mode serait à recommander, et il y aurait lieu de déléguer autant que possible des camarades experts des industries principales. Toutefois, aux votes il faudrait maintenir le mode d'après lequel chaque pays n'a droit qu'à une voix.

En outre, il serait recommandable d'inviter non seulement la General Federation d'Angleterre, mais aussi le congrès syndical de ce pays, c'est-à-dire son comité parlementaire, étant donné que cette dernière organisation comprend la majeure partie des syndicats anglais.

Tout d'abord, nous avons projeté de convoquer la conférence pour le mois de juin à Berne. Toutefois, nous voyons que ce terme ne pourrait guère être observé, vu les communications postales sensiblement troublées et étant donné que les Centrales nationales doivent avoir l'occasion de pouvoir traiter *préalablement* dans leur sein les propositions présentées.

Partant, nous vous prions instamment d'examiner immédiatement notre proposition et de nous faire connaître le plus tôt possible, votre décision que nous croyons être favorable à nos vœux.

Afin d'abréger les débats, il serait peut-être avantageux de nous transmettre en même temps vos propositions éventuelles pour la conférence.

Avec salutations internationales

Pour l'Union suisse des fédérations syndicales :

Le président.

Le secrétaire.

\* \* \*

Actuellement, l'Union suisse des fédérations syndicales a reçu l'adhésion de toutes les Centrales syndicales, à l'exception de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Espagne. Pour ce dernier pays, la Direction des postes nous a informés que la censure militaire française n'avait pas permis le transit de la circulaire-convocation. Or, il faut admettre, puisqu'aucune réponse n'est parvenue des Centrales citées plus haut, que la censure n'a pas plus autorisé le transit pour les pays alliés de la France que pour l'Espagne, et que la C. G. T. française elle-même n'a pas connu notre convocation. Pour être fixés à ce sujet, le secrétariat de l'U. S. F. S. a chargé le camarade E. Ryser d'écrire au comité directeur de la C. G. T. à Paris. On se souvient que Ryser fut délégué, en décembre dernier, au congrès de la C. G. T. et que, comme tel, il avait obtenu l'adhésion des camarades français à la conférence éventuelle des Centrales syndicales. Voici la lettre qu'il adressa à Paris :

Bienne, le 8 mai 1917.

Monsieur Léon Jouhaux,

Secrétaire de la Confédération générale du travail

PARIS

Rue de la Grange aux Belles

Cher camarade,

Le 29 mars écoulé, agissant de sa propre initiative et avec l'assentiment de toutes les organisations nationales affiliées, le comité de l'Union syndicale suisse vous adressait, comme à toutes les Centrales syndicales inter-

nationales, une circulaire vous demandant votre avis au sujet de la réunion d'une « conférence syndicale internationale ». Cette conférence, convoquée par les soins de l'Union syndicale suisse, se tiendrait en Suisse. Son but serait de chercher à réaliser l'unité de la classe ouvrière organisée du monde entier, en ce qui concerne les revendications qu'elle présentera au moment où la diplomatie se réunira autour du tapis vert pour y débattre les conditions de la paix. Comme base de discussion, nous proposons le programme arrêté par la conférence de Leeds.

Elle aurait également à discuter sur la réorganisation du Secrétariat syndical international, ainsi que de la publication du bulletin *La Correspondance syndicale internationale*.

Actuellement, la conférence projetée a reçu l'adhésion de toutes les Centrales syndicales, y compris l'Amérique, mais à l'exception de la France, de la Belgique et de l'Angleterre. Quant à l'Espagne, il paraît que la lettre n'a pu transiter. Une conférence tenue en dehors de la présence des représentants des pays sus-mentionnés, ne répondrait pas à son but et n'aurait aucune utilité. Si leur adhésion ne nous parvenait pas, nous nous verrions dans l'obligation de renoncer à cette conférence, ce qui, nous semble-t-il, serait profondément regrettable.

Notre initiative est à la suite de la discussion que nous avons eue à l'occasion de la réunion de la C. G. T. à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister à Paris en décembre dernier et à laquelle vous donniez votre adhésion sans réserve. Comme alors, nous croyons que les camarades français, belges et anglais ont été très bien inspirés dans les décisions prises à Leeds, mais il serait combien plus important pour la classe ouvrière, si un accord international pouvait intervenir sur cette base et être jeté dans la balance au moment où les diplomates discuteront les conditions de la paix. C'est là le but unique de notre initiative. Mais il est évident que l'accord devrait se faire entre les représentants des Centrales syndicales, avant la réunion des diplomates.

Nous vous obligeriez en nous disant au plus vite, si la C. G. T. française pense se faire représenter à la conférence projetée. Le cas échéant, nous vous prions d'insister auprès des camarades belges et anglais pour qu'ils s'y fassent représenter également. Concernant ces derniers, nous pensons que non seulement la « Général Fédération » devrait y être représentée, mais aussi le « Congrès syndical », c'est-à-dire son comité parlementaire.

Quant à l'Espagne, nous avons renouvelé notre invitation qui, nous l'espérons, parviendra à sa destination.

Dans l'espoir que la présente vous parviendra et que nous recevrons prochainement votre adhésion à la « Conférence » projetée, recevez, cher camarade, mes fraternelles salutations.

E. Ryser.

P.S. Cet article était déjà composé quand le secrétariat de l'U. S. F. S. a reçu deux réponses : une de l'Italie et l'autre de l'Angleterre. Nous y reviendrons dans le prochain numéro, mais ces réponses nous laissent croire que toutes nos lettres, sauf celle adressée à l'Espagne, sont arrivées à destination.



## La conférence syndicale et la paix

En juillet 1916 eut lieu à Leeds, Angleterre, une conférence des délégués des organisations syndicales des pays de l'Entente; elle élaborait un programme que l'on devait chercher à réaliser lors de la conférence générale pour la paix. Nous